

Casino Municipal de Besançon-La Mouillère - Demande d'autorisation d'extension de l'exploitation des machines à sous - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est rappelé que par arrêté du 20 mars 1989, M. le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a accordé à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, l'autorisation d'exploiter le jeu de boule, du 1^{er} mars 1989 au 31 décembre 1993. Un arrêté complémentaire du 9 décembre 1991 a autorisé l'exploitation de 80 machines à sous.

Par lettre du 22 mars 1993, M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs, nous informe que le Directeur de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère sollicite l'autorisation d'exploiter 40 appareils supplémentaires dits «machines à sous». En effet, au terme de 11 mois de cette nouvelle activité, le Casino enregistre une fréquentation en progression constante et les résultats répondent largement à l'attente des dirigeants. De plus, cette extension contribuerait à l'essor de l'établissement et de la station.

En application de l'arrêté du 23 décembre 1959, relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le Conseil Municipal est invité à se prononcer et, en cas d'accord, m'autoriser à renouveler le cahier des charges passé entre la Ville et la société concessionnaire.

M. ALAUZET : Je ne peux pas être d'accord avec cette extension. Je pense que vous savez qu'une bonne partie des personnes qui fréquentent ces établissements ne sont pas celles qui débordent d'argent et veulent se vider les poches mais certaines ont les poches vides et viennent là pour se refaire.

Alors entre les gains du Casino, entre les gros lots de certains, je me demande ce qui peut rester à ces gens-là et quelle est leur marge de liberté pour aller essayer de chercher un petit peu d'espoir dans ces machines à sous.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, et c'est le principe de tous les jeux d'argent quels qu'ils soient, c'est vrai. Dans la plupart des Casinos existent roulette, boule et maintenant machines à sous, ça me paraît très difficile de revenir en arrière et de faire en sorte que ce que nous avons introduit il y a bientôt deux ans, enfin un an et demi, soit maintenant arrêté. Il peut y avoir des états d'âme, je le comprends très bien, mais ça me semble aller dans la logique de ce qui a été fait jusqu'à présent.

M. TOURRAIN : Au-delà des problèmes d'état d'âme moraux, il y a le fait aussi que cela rapporte 1 200 000 F à la Ville avec 80 machines et qu'avec 120 machines, cela rapportera 1 800 000 F.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il ne faut pas simplement regarder le rapport parce que ce serait de courte vue.

M. TOURRAIN : J'ai dit «au-delà du problème moral».

M. LE MAIRE : C'est d'autre part une entreprise de 46 personnes.

M. NACHIN : Je n'avais pas voté pour la mise en place de ces machines à sous, donc je n'aurai pas d'état d'âme pour ne pas voter cette fois-ci le complément.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre et 6 s'étant abstenus, se prononce favorablement sur l'extension de l'exploitation de 40 machines à sous supplémentaires et autorise le renouvellement du cahier des charges.